

2, rue du Moulin 31310 Montesquieu-Volvestre
Tél. : 06 52 57 45 10
www.ecolemusiquearize.fr

mail : contact@ecolemusiquearize.fr
www.facebook.com/ecolemusiquearize

Adhésion à l'école de musique de l'Arize¹ 40 € pour l'année par famille

Forfait annuel des cours²

| Nom du cours Durée et contenu | Tarifs dégressifs par famille | | |
|---|-------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| | 1 ^{er} inscrit | 2 ^{ème} inscrit | 3 ^{ème} inscrit |
| Cours d'instrument individuel + Formation musicale ½ h d'instrument en face à face avec 1 professeur + 45mn de solfège, chants et rythme en cours collectif... | 600 € | 500 € | 400 € |
| Cours de chant individuel Ado / Adulte ½ h de techniques vocales, rythmes et chants en face à face avec un professeur, ou 1h par quinzaine | 500 € | 400 € | 300 € |
| Éveil Musical 45 min d'éveil collectif pour les enfants de 3 à 6 ans | 330 € | 200 € | 100 € |
| Ateliers (chant, jazz, pop-rock, classique, percussions...) Pratique en groupe avec plusieurs instruments • 2 h par quinzaine pour un élève non inscrit à un cours d'instrument • 2 h par quinzaine pour un élève déjà inscrit à un cours d'instrument | 380 € 150 € | 330 € 100 € | 280 € 80 € |
| Groupe Vocal Adultes (à partir de 16 ans) • 1 h pour une personne déjà inscrite à l'école • 1 h pour une personne non inscrite à l'école | 100 350 € | 80 250 € | 60 200 € |
| Formation Musicale 45mn de solfège, chants et rythme en classe... Possibilité de classes adultes et enfants séparées selon nombre d'inscrits | 250 € | 200 € | 150 € |
| Groupe Vocal Enfants (7 -12 ans) • 1 h pour un enfant déjà inscrit à l'école • 1 h pour un enfant non inscrit à l'école | 50 330 € | 30 280 € | 20 230 € |

Les paiements sont regroupés par famille et sont réglables à l'année au moment de l'inscription.

Il y a trois options de paiement :

- soit 1 chèque pour l'année,
- ou 3 chèques datés du jour de l'inscription pour les périodes « septembre à décembre » (4 mois), « janvier à mars » (3 mois) et « avril à juin » (3 mois). (Ces chèques seront encaissés en début de chaque période, soit septembre, janvier et avril),
- ou 10 chèques datés du jour de l'inscription pour chaque mois. Ces chèques seront encaissés en début de chaque mois.

L'adhésion doit être incluse dans le montant du 1^{er} chèque.

Les mesures sanitaires appropriées seront mises en place pendant les enseignements.

¹ Par famille, pour l'année et à régler à l'inscription quelle que soit la date d'inscription.

² Le paiement se fait à l'année en 1 ou plusieurs règlements par chèque(s) à l'ordre de « Ecole de musique de l'Arize ».